



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Protocole d'accord
pour une agriculture durable,
dans le bassin versant
Sèvre Niortaise – Mignon

Commission d'évaluation
et de surveillance

18 décembre 2020



**Direction
départementale
des territoires**

16/12/2020

Ordre du jour

- (1) Point d'avancement sur les actions réalisées ou en cours, en déclinaison du protocole du 18 décembre 2018

- (2) Validation du programme d'actions prévues en 2021 dans le cadre du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Sèvre Niortaise – Mignon

- (3) Présentation pour avis du cadre type des engagements individuels et des engagements collectifs proposés par la profession agricole

- (4) Information sur l'avancement de l'élaboration du schéma directeur relatif à la préservation de la biodiversité aquatique et terrestre et de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité

Les actions réalisées/en cours

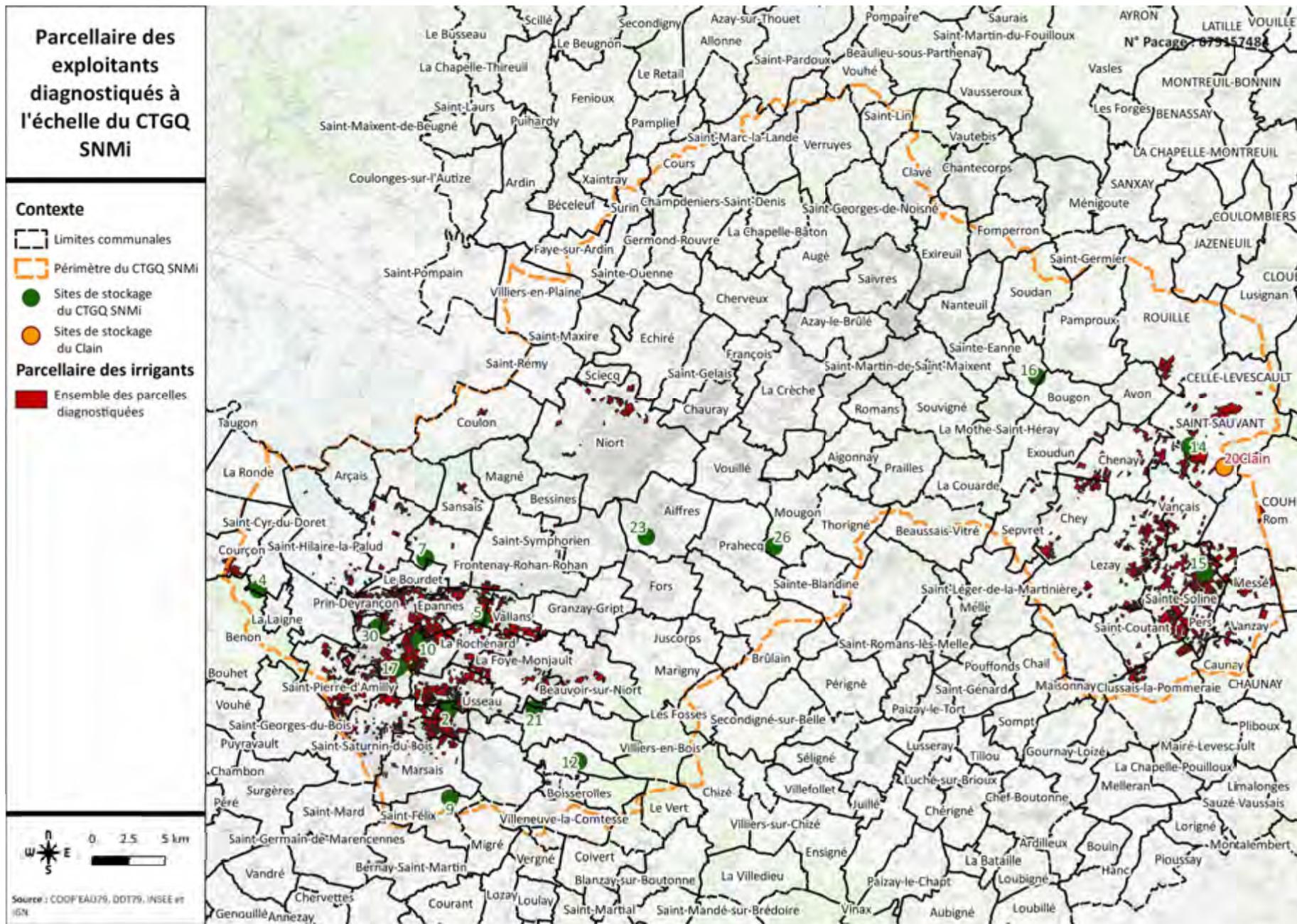
- Le règlement intérieur de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) a été révisé par l'EPMP, conformément au protocole, le 21 mars 2019.
- Le contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) a été signé le 11 juillet 2019 et l'avenant au CTGQ le 4 octobre 2020
- Le comité scientifique et technique (CST), créé par arrêté préfectoral, a rendu des avis formalisés lors de 10 séances de travail, depuis mars 2019
- Un arrêté préfectoral inter-départemental portant prescriptions complémentaires pour la construction des réserves, au titre de la loi sur l'eau a été signé par les trois préfets le 20 juillet 2020
- Des avis du Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) des Deux-Sèvres ont été produits sur 4 réserves de la première tranche, à la demande des maires
- Les permis d'aménager modificatifs nécessaires ont été signés pour les réserves de la première tranche

Les actions réalisées/en cours

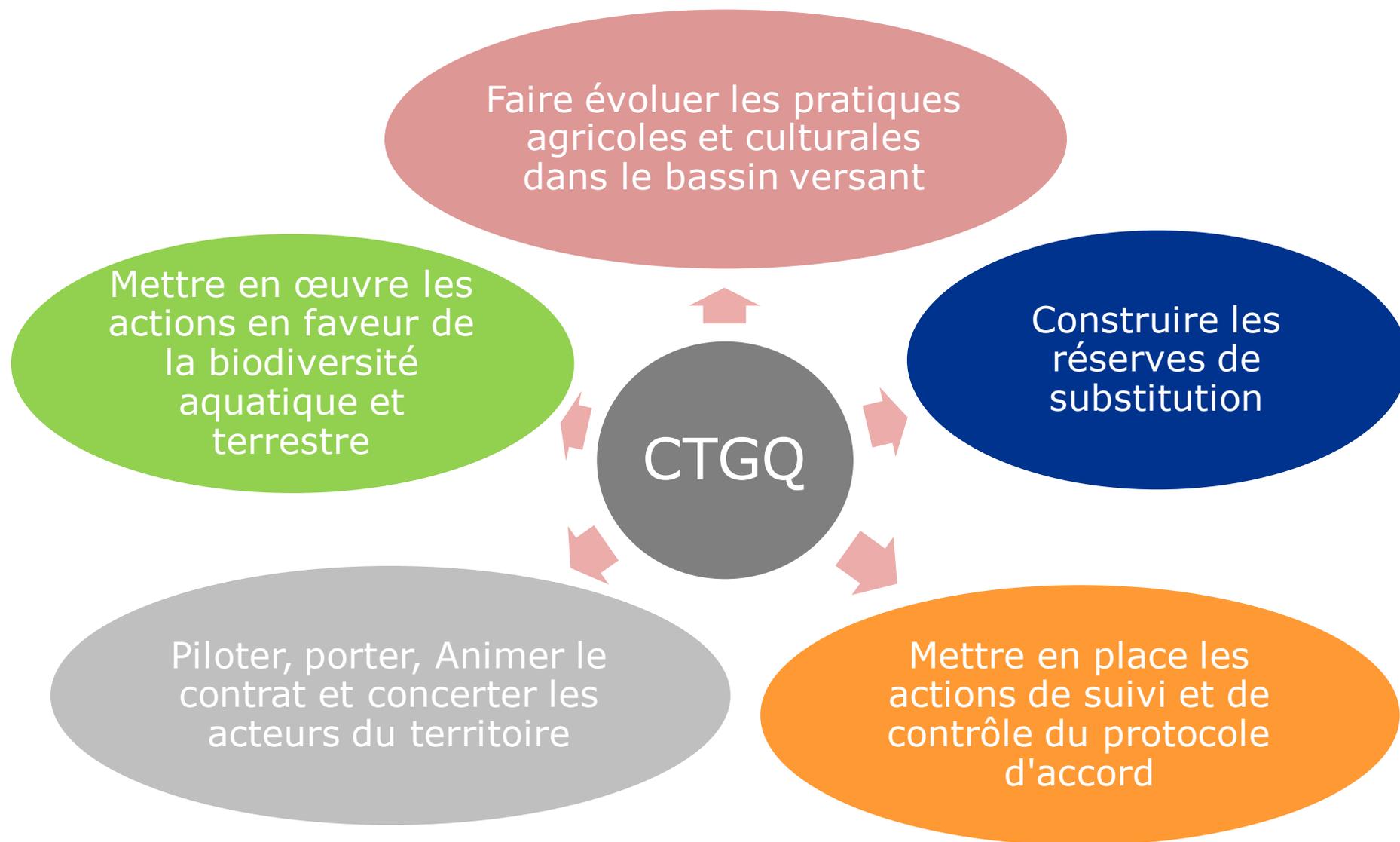
- La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres a réalisé 55 diagnostics d'exploitations obligatoires, sur les 60 de la première tranche ; finalisation et restitution prévue début 2021 en lien avec les syndicats d'eau et les coopératives et négoce qui accompagnent techniquement les agriculteurs.
- Les engagements individuels et collectifs de la profession agricole ont fait l'objet de plusieurs avis du CST
- Les premières cartes du schéma directeur, ainsi que la méthodologie d'élaboration, ont été validées par le CST, sur les territoires de la première tranche
- Les exploitants irrigants doivent suivre 3 formations prévues par le protocole. La Chambre d'agriculture a démarré les premières sessions de formations sur la réduction des produits phytopharmaceutiques et sur l'efficacité de l'irrigation (économie d'eau, réglage du matériel, etc.)
- Proposition d'un plan de formation individualisé et adapté aux engagements suite aux restitutions.
- La construction de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre a débuté

Localisation des diagnostics réalisés

Mise à jour de 09/2020



Plan d'actions CTGQ 2021



Plan d'actions CTGQ 2021

Faire évoluer les pratiques agricoles

Diagnostic d'exploitation	Restitution des diagnostics Prise d'engagements Début des diagnostics de la deuxième phase
Formation des agriculteurs	3 formations par agriculteur diagnostiqué
Développer l'agriculture biologique avec de l'irrigation	Accompagnement technique en fonction de l'engagement de l'agriculteur. Objectifs définis dans l'avenant du CTGQ : - 20 % d'agriculteurs en AB - 20 % en HVE 3 - Etc.
Développer les exploitations avec certification Haute Valeur Environnementale (HVE)	
Réduction de l'utilisation des Produits Phyto-Pharmaceutiques	
Diversification des cultures irriguées / Allongement des rotations	
Agriculture de conservation des sols	
Efficiences de l'irrigation (bulletins, expérimentations, sondes, etc.)	
Journées techniques	

Plan d'actions CTGQ 2021

Mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre

Plantation de haies

Développement de l'agroforesterie

Réalisation de bandes enherbées et jachères mellifères

Couverture hivernale des sols

Programme agrifaune

Actions dans le cadre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques et Programmes Re-Sources

Autres actions prioritaires dans le cadre du Schéma Directeur (zone humide, MAE biodiversité, etc.)

Objectifs et accompagnements techniques et financiers précisés dans l'avenant du CTGQ Sèvre Niortaise – Mignon :

- 30 km de haies
- 200 ha de jachères mellifères
- 80 km de bandes enherbées
- 3000 ha en interculture longue
- 500 ha MAE Biodiversité

Ces actions seront choisies pour chaque exploitation en tenant compte des orientations du Schéma Directeur pour la biodiversité.

Plan d'actions CTGQ 2021

Mettre en place les actions de suivi et de contrôle du protocole d'accord

Observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre

Schéma directeur: Mesures en faveur de la biodiversité

Etudes / Bilan sur les impacts du protocole

Contrôle du respect des engagements

Mise en pratique de l'observatoire

Réalisation du Schéma Directeur sur l'ensemble des communes du parcellaire des irrigants

Mission police de l'eau



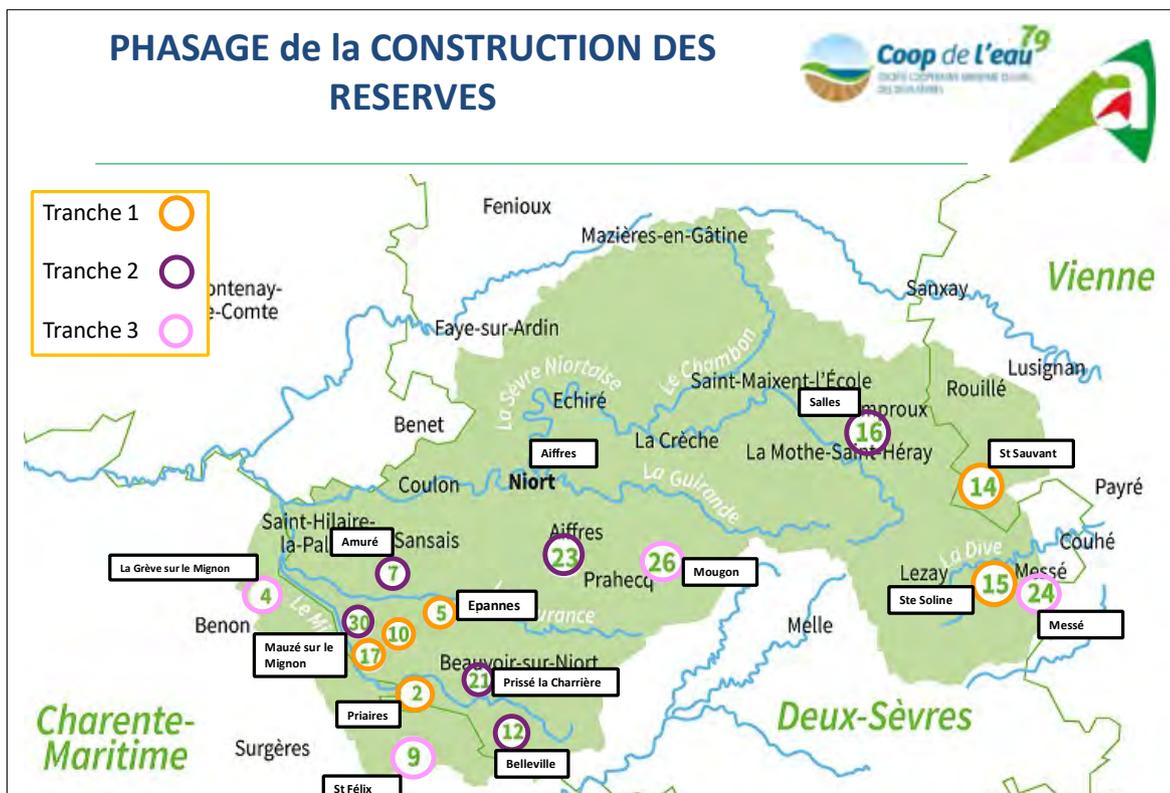
Plan d'actions CTGQ 2021

Construire les réserves de substitution

Construction des réserves

Début de la construction des réserves de la première phase de travaux

Réalisation d'études complémentaires



Plan d'actions CTGQ 2021

Piloter, porter, animer le contrat et concerter les acteurs du territoire

Animation du CTGQ

Réalisation de bilans pour les partenaires et les instances du protocole d'accord.

Actions de communication

Lien et relais entre les signataires du protocole d'accord et du CTGQ SNMi

Actions de communication liées aux actions réalisées et à venir, que ce soit à destination du grand public (presse) ou des partenaires.

Engagements collectifs

- Élaboration avec les coopératives/négoces du territoire
- Des efforts ambitieux en termes de changements de pratiques et d'actions pour la biodiversité

« Les objectifs ambitieux de conversion en AB (20 % minimum des agriculteurs du bassin), de certification en Haute Valeur Environnementale niveau 3 (20% minimum des agriculteurs du bassin), les engagements individuels dans le cadre du protocole, ainsi que les actions prévues (développement des ateliers d'élevage, allongement des rotations avec l'introduction de légumineuses, accompagnement de l'agriculture de conservation des sols,) permettront d'atteindre l'objectif de 50 % de baisse des IFT d'ici 2025 *. »

** Pourcentage de baisse des IFT qui permet la reconquête de la biodiversité (préconisation CST)*

Engagements individuels

- Engagements discutés et amendés lors des CST
- Appui par une analyse des diagnostics
→ **Objectifs chiffrés, ambitieux et réalistes**

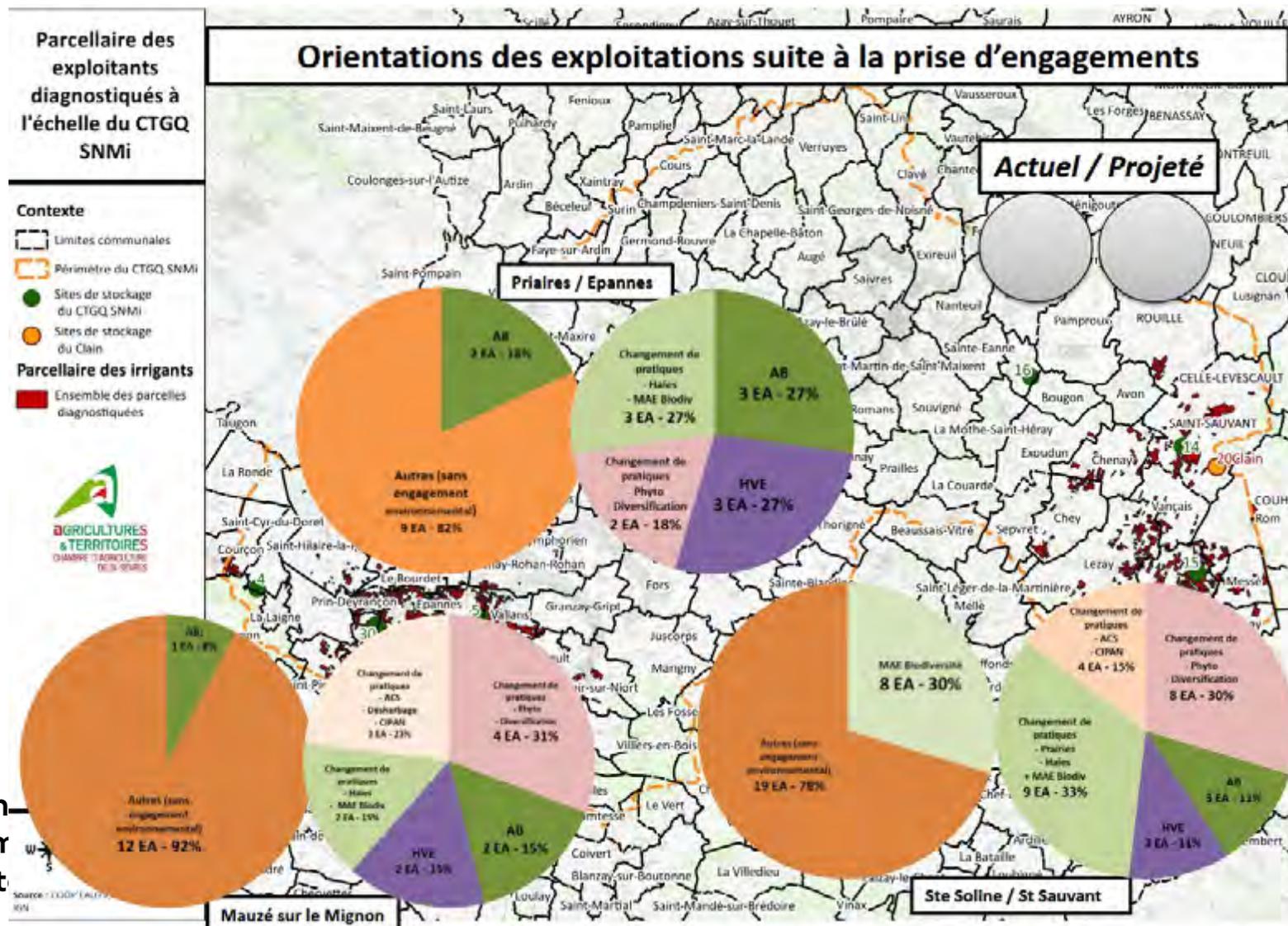


Schéma Directeur de la biodiversité

Objectif:

Orienter le choix des engagements individuels en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre.

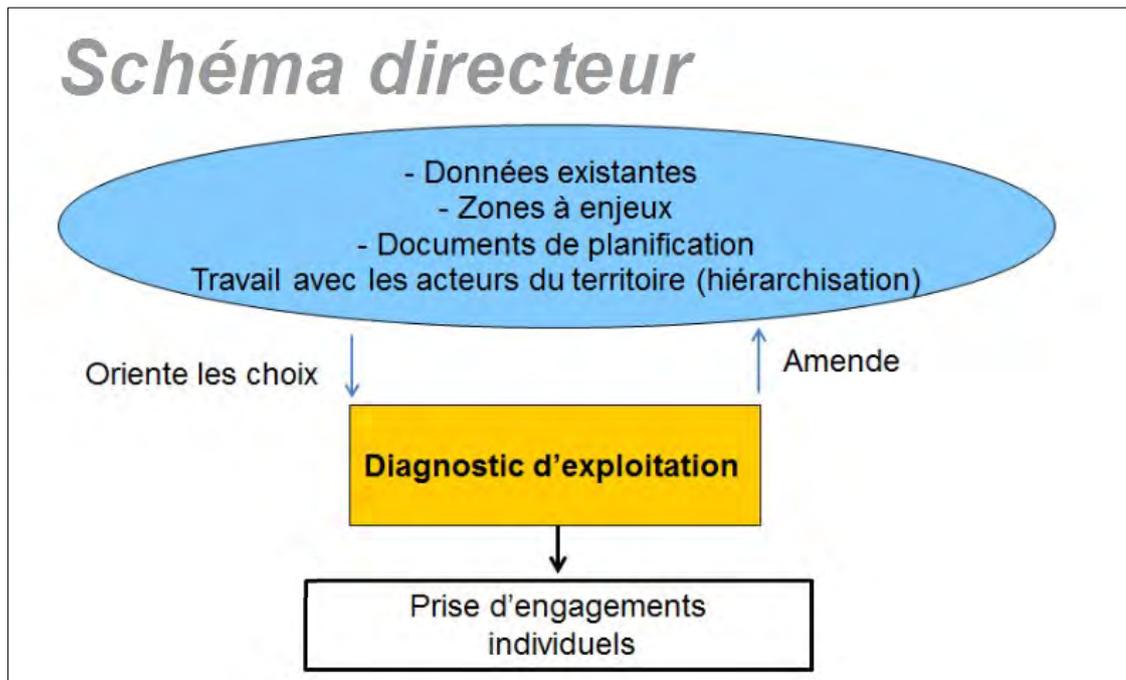
→ actions cohérentes, localisées et concrètes.

Document de méthodologie et de suivi du SD validée en CST

→ Concertation et définition d'enjeux avec les acteurs du territoire

→ Atelier de paysage / débats / remarques

→ Cartes d'orientations présentées en CST



Observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité

L'objectif et le contenu de l'observatoire sont précisés par l'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires du 20 juillet 2020

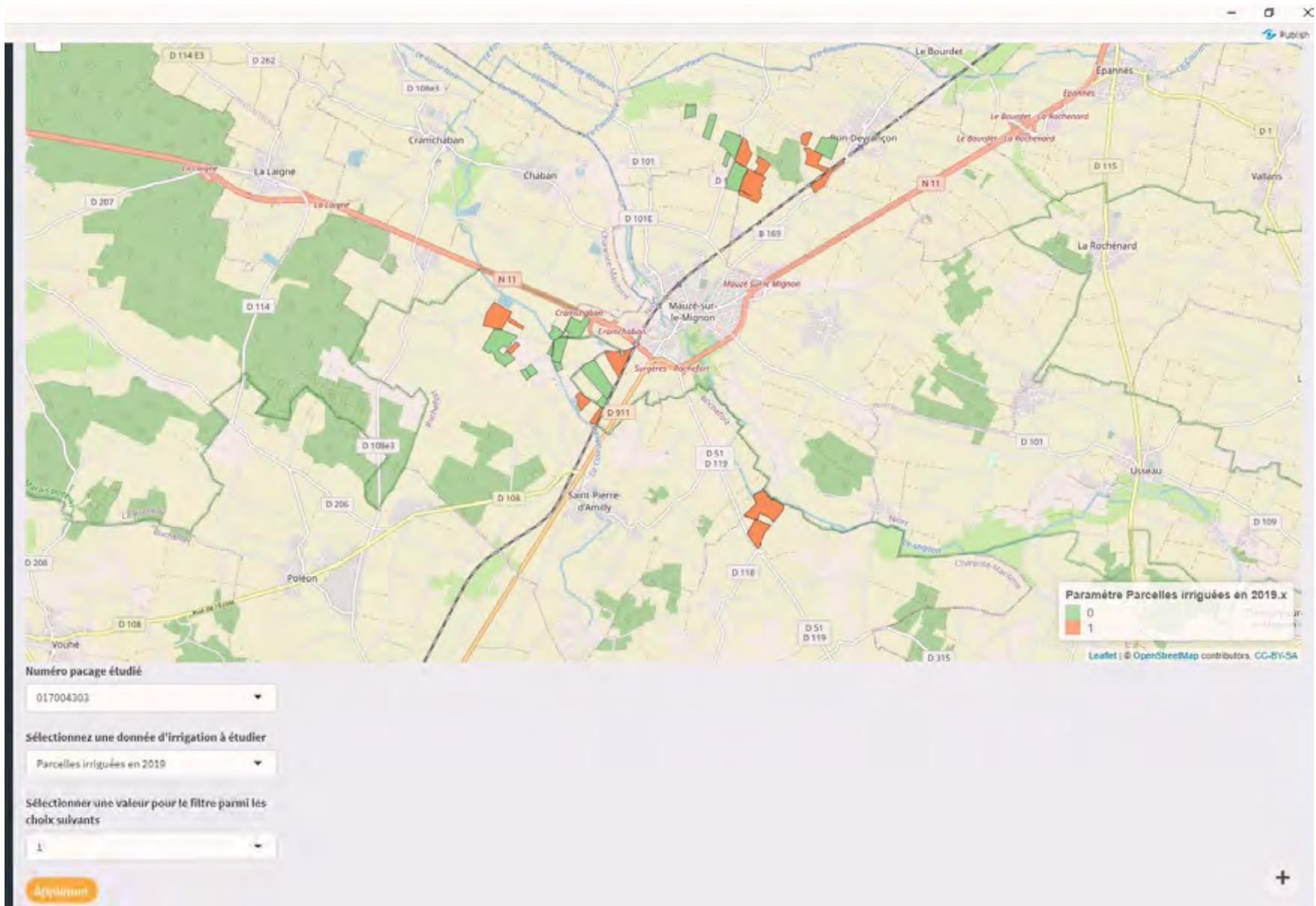
- Sur le territoire couvert par le Contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) de la Sèvre Niortaise et du Mignon ;
- Co-porté par l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) et par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.



Dresser un bilan de la mise en œuvre du protocole en suivant l'évolution de :

- Des assolements et des intrants
 - De l'utilisation de l'eau (Surfaces et cultures irriguées, volume utilisé, origine de l'eau)
 - De la qualité de l'eau
 - Les engagements individuels des agriculteurs
 - Des actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre récoltées
-
- L'observatoire permettra de préparer des synthèses sur tous ces paramètres, présentées régulièrement en Commission d'évaluation et de surveillance et rendues publiques, notamment sous forme cartographique, après avoir été anonymisées à l'échelle de chaque sous-bassin
 - Un comité de pilotage est prévu en janvier 2021







**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Points divers - Questions